

ON S'ABONNE

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOIR ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an ..... 16 fr. Six mois ..... 9 fr. Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT

Table with columns for Date, Day, Festival, Fairs, and Moon Phases.

Départ des Correspondances

Table with columns for Designation des Routes and Départ des Correspondances.

SERVICE DES POSTES

Table with columns for Jours de chargement and Dernière levée (boite).

Arrivée des Correspondances

Table with columns for Designation des Routes, Arrivée des Courriers, and Distribution en ville.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 24 Février 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns for Date, Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0.

Mercredi dernier, une erreur de mise en page a fait placer la réponse de l'Empereur à l'Adresse du Sénat après le projet d'Adresse du Corps législatif.

BULLETIN

Une commission vient d'être instituée à Alger pour étudier les questions relatives à la justice indigène.

Après une interruption de plusieurs semaines, les séances du parlement italien viennent d'être reprises.

Un membre de la minorité conservatrice, M. Ricciardi, a prononcé un discours qui a produit une grande sensation dans la Chambre.

« Je pourrais prononcer contre le ministère actuel une terrible philippique, je pourrais parler de la banqueroute, qui n'est nullement improbable; mais je m'en abstiens, parce que je songe à deux éventualités qui pourraient se produire à mon grand regret: la mort de Pie IX et la mort de Napoléon III.

Si Pie IX venait à mourir, il arriverait peut-être un pape dont nous aurions plus à nous plaindre que de lui. Quant à l'Empereur des Français, lorsque je songe à ce qui arriverait, s'il venait à manquer à la France, je lève les mains au Ciel pour que ses jours soient prolongés.

Si Napoléon III venait à manquer, vous auriez la réaction dans toute l'Europe, du sang peut-être dans plusieurs pays et dans le nôtre, la désorganisation de notre unité, formée au prix de tant de sacrifices, et qui est le gage certain de notre grandeur, de notre prospérité future.

» Dieu nous conserve Napoléon III. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 24 février 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

(Suite)

Et elle désigna un lazo de crins blancs attaché à la selle du mustang.

Je le détachai machinalement et l'ajustai de même à ma selle.

— Maintenant, capitaine, s'écria-t-elle en réunissant les rênes dans sa petite main gantée, je vais mettre le cheval à l'épreuve.

Elle sauta en selle en effleurant à peine l'étrier.

Elle avait ôté son manteau. Une ceinture écarlate dont les franges d'or traînaient sur le sable, entourait sa taille. Ses grands yeux, qui exprimaient le calme et le courage, me transportèrent d'admiration. Je songai aux amazones de l'antiquité. Avec une troupe de guerrières pareilles, pensai-je, on peut conquérir un monde!

La reproduction est interdite

Le discours de M. Ricciardi n'est pas à méditer seulement de l'autre côté des Alpes.

Les débats du parlement anglais montrent que ce n'est pas sans de graves motifs que le gouvernement de la Reine s'est décidé à demander la suspension de la liberté individuelle en Irlande.

D'après les mêmes rapports, il y aurait à Dublin un certain nombre d'anglais et d'écosseis recevant deux francs par jour qui n'attendent que le signal de l'insurrection.

On mande de Dublin, le 20 février, que les arrestations continuent. Le croit avoir arrêté le trésorier des féniens. Des coups de pistolet ont été tirés à Tipperary contre la police.

A Dublin, parmi les prisonniers, se trouve aussi le vice directeur des féniens, M. Macdonnel. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Limerick, Abbone, Longford, Cork et Trim.

On sait exactement aujourd'hui le nombre de partisans qui ont suivi en Portugal le général Prim, comte de Reus. Il se compose de 720 personnes, dont un brigadier, un auditeur de guerre, 58 officiers supérieurs et subalternes, 638 soldats, 20 volontaires civils et deux journalistes, rédacteurs de la Heria.

Le Pérou et le Chili ont conclu une alliance offensive et défensive, et déclaré la guerre à l'Espagne. La flotte péruvienne est partie pour rejoindre la flotte chilienne afin d'ouvrir immédiatement les hostilités.

On apprend de Constantinople, que le Sultan a approuvé la convention conclue entre le vice-roi d'Egypte et la Compagnie du canal de Suez. Cette convention sera insérée in extenso dans l'acte politique dont les termes sont également

Uu taureau d'un aspect féroce, mu sans doute par la curiosité, s'était séparé du troupeau et approchait de l'endroit où nous nous trouvions. Aussitôt l'intrépide amazone galopa vers lui. Effrayé de cette attaque subite, l'animal voulu fuir, mais il ne put échapper au lazo. Le nœud tournoya, retomba et s'enroula autour de ses cornes. Le cavalier prit aussitôt une direction opposée. Le taureau, violemment jeté par terre, fut étourdi du coup. Sans lui laisser le temps de se reconnaître, l'amazone courut vers lui, et sans descendre de cheval, défit le nœud, reprit le lazo et revint au galop.

— Superbe! magnifique! s'écria-t-elle en descendant de selle et en regardant le coursier. Très-beau! Ah! Lola, pauvre Lola! je crains que je ne t'oublie bientôt.

Ces derniers mots furent adressés au mustang.

Se tournant ensuite vers moi, elle ajouta:

— Et ce cheval est à moi?

— Oui, senorita, répliquai-je tristement, comme si j'allais perdre mon meilleur ami.

— Mais je ne le veux pas, reprit-elle d'un air déterminé.

Puis elle ajouta en riant:

— Ah! capitaine, je connais vos sentiments. Croyez-vous que je ne puisse apprécier le sacrifice que vous voulez faire? Conservez votre favori. Il suffit que l'un de nous souffre. Gardez votre noble cheval. Vous savez le manier. S'il m'appartenait, aucun mortel, je vous l'assure, ne pourrait m'en séparer.

— Une personne aimée pourrait seule me résoudre à faire ce sacrifice, lui répondis-je.

Quand j'eus dit ces mots, je distinguai sur son vi-

arrétés d'un commun accord, et qui sera ce qu'on appelle le Firman de la Sublime-Porte. Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 23 février. Le prince Impérial est nommé président d'honneur de la commission de l'Exposition; le ministre d'Etat en exercera les fonctions.

Pointe-de-Galles, 15 février. Les avis de Melbourne, du 25 janvier, annoncent que le général Cloute s'est emparé du Grand-Pah, et que, par suite, la guerre étant terminée, les troupes reviennent en Angleterre.

Kong-kong, 1er février. Une forte armée de rebelles est campée à 30 miles de Nankoo.—La Belgique cherche à conclure un traité de commerce avec le gouvernement japonais.

Italie.

Florence, 21 février. CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—La discussion sur le projet d'exercice provisoire continue. — M. Sanguinetti appuie le projet, en déclarant qu'il a confiance dans le ministère. — M. Carli demande un changement de politique et d'administration. — M. Ricciardi prêche la conciliation entre les partis et le ministère jusqu'au règlement de la question financière. M. Minghetti déclare qu'il donnera au Cabinet un vote de confiance. Il approuve la politique intérieure et extérieure, ainsi que les projets financiers du ministère. Il loue la note adressée par le général de La Marmora à l'Espagne, parce que l'Espagne voulait un supplément à la Convention de septembre. A propos de la question romaine, M. Minghetti dit que l'ancien ministère n'a jamais voulu traiter des éventualités qui pourraient suivre le départ des Français. L'Italie n'a qu'à exécuter loyalement la Convention de septembre. Relativement à la composition de l'armée pontificale l'orateur pense qu'après les récentes déclarations du ministre français au Sénat, le gouvernement italien doit demander à être rassuré contre toute idée d'intervention à Rome. Il doit demander l'assurance que la présence des volontaires français à Rome n'implique aucune solidarité de la France avec eux. M. Minghetti ne veut ni d'une politique de recueillement ni d'une politique de désarmement. Il espère qu'il n'y aura pas de crise ministérielle. Il développe diverses considérations financières.—M. Deluca examine aussi la question financière et propose des réformes.

Portugal.

Lisbonne, 20 février, soir. Le Gouvernement a ordonné au général Prim de quitter le Portugal.—La Chambre discute une proposition tendant à blâmer cette décision. Le ministre de la guerre est malade.

sage un mélange de triomphe et de satisfaction; mais elle reprit bientôt ce rire qui me faisait tant souffrir: — Ah! vous faites sans doute allusion à votre fiancée, généreux capitaine; mais je dois vous quitter. Adieu.

— Ne puis-je vous accompagner?

— Merci! senor cavalier. Voilà la maison de mon père. J'habite l'hacienda de cette colline. Nous devons nous séparer. Rappelez-vous que vous êtes un ennemi. Je ne dois pas accepter votre offre aimable et ne puis vous donner l'hospitalité. Ah! vous ne nous connaissez pas. Vous ne connaissez pas le tyran Santa Anna. En ce moment, ses espions sont peut-être... (Elle regarda avec crainte autour d'elle en parlant). O ciel! s'écria-t-elle avec un tressaillement à l'aspect d'un homme qui descendait de la colline, sainte Vierge! c'est Ijurma!

— Ijurma?

— Oui, mon cousin! mais...

Elle hésita, et changeant tout à coup de ton, elle me dit d'une voix suppliante:

— Laissez-moi, por amor Dios! Laissez-moi! Adieu! adieu!

Malgré mon désir de voir Ijurma de plus près, je fus vaincu par l'expression ardente de sa prière; je dis simplement adieu, sautai en selle et m'éloignai.

Quand je parvins à la lisière du bois, la curiosité et peut-être un sentiment plus fort eurent raison de ma galanterie, et, sous prétexte d'arranger mes étriers, je me tournai en selle et regardai derrière moi.

J'aperçus un homme de haute taille, à la figure bariolée. Il était revêtu du costume habituel des riches Mexicains, c'est-à-dire d'une veste de drap sombre,

Lisbonne. — La Chambre repousse la proposition ayant pour objet de blâmer l'ordre pour le départ du général Prim. Le général Prim ira à Gibraltar.

Espagne.

Madrid, 21 février, soir. Le Congrès a adopté la proposition de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'incompatibilité des fonctions de député avec la qualité d'employé du gouvernement. 3% dette intérieure, 38 10. — 3% dette différée, 35,45. Change sur Londres, 48,50.—Change sur Paris, 5.

Revue des Journaux.

PROJET D'ADRESSE DU CORPS LÉGISLATIF.

FRANCE.

Nous avons publié le projet d'Adresse préparé par la commission du Corps législatif, et lu lundi en séance publique par M. le comte Walewski, ce document n'est pas, comme l'Adresse du Sénat, à des vnes générales sur le pouvoir et la liberté. La commission s'est bornée à passer en revue les questions agitées aujourd'hui, et à exprimer sur chacune d'elles une opinion qu'elle traduit souvent avec une remarquable netteté.

C'est ainsi que, sur la question romaine, le projet d'Adresse proclame, en terme d'une clarté décisive, le maintien du pouvoir temporel indispensable à l'exercice indépendant du pouvoir spirituel.

Sur la question du Mexique, le projet s'associe pleinement au sentiment si énergiquement exprimé par l'Adresse du Sénat, et qui n'est que l'écho du patriotisme d'un grand peuple.

A l'occasion du voyage de l'Empereur en Algérie, il rend un éclatant hommage aux nobles et rares qualités que l'Impératrice a déployées pendant sa régence.

Sur la question agricole, il exprime le vœu que l'enquête soit aussi complète que possible, sans en préjuger en rien le résultat.

A propos des réductions opérées dans nos finances, il félicite le gouvernement de l'amélioration réalisée, sans que les crédits affectés aux travaux publics et à l'enseignement aient subi aucune diminution.

d'un pantalon bleu, d'une ceinture écarlate et d'un chapeau à longs bords, Ijurma paraissait avoir trente ans. Il portait une barbe et des moustaches. C'était en somme un bel homme. Des pendans son âge, sa physionomie et son costume n'attirèrent guère mon attention en ce moment. Je ne surveillai que ses actions. Dona Vargas semblait le redouter beaucoup. Il tenait un papier à la main, et je vis qu'il le désignait en parlant. Sa figure avait une expression féroce et même à cette distance, je pus juger au son de sa voix qu'il était irrité.

Pourquoi le craignait-elle? Pourquoi se soumettait-elle à un pareil traitement? Cet homme devait avoir un étrange pouvoir sur cet esprit fier pour le forcer à écouter timidement ses reproches.

Telles étaient mes réflexions. Mon premier mouvement fut de retourner auprès de dona Vargas. Si cette scène s'était prolongée, j'eusse agi ainsi; mais je vis la jeune mexicaine se lever tout à coup et se diriger rapidement vers l'hacienda.

Je repris alors ma marche; je pénétrai sous les ombrages de la forêt et suivis le sentier qui menait à la rancheria. Préoccupé de mes aventures, j'avais en abandonnant le cheval à lui-même.

Le cris d'une de mes propres sentinelles m'avertit que je me trouvais à l'entrée du village.

VII

— Les fourrageurs par ordre, —

Mon aventure ne finit pas avec le jour; elle continua pendant la nuit et se répéta dans mes rêves. Je re-

Enfin, sur les questions de politique intérieure, il repousse la politique immobile ou rétrograde, déclare « la stabilité de nos institutions » parfaitement compatible avec « le sage progrès de nos libertés », et se prononce pour le développement des uns et des autres.

Cette dernière partie du projet d'Adresse est naturellement, dans les circonstances actuelles, la partie la plus significative et la plus caractéristique.

Il est évident que le projet, envisagé dans son ensemble, est une franche adhésion à la politique du gouvernement. Mais il est impossible de ne pas reconnaître dans ce langage si loyalement accentué, le sentiment de l'indépendance et de la dignité d'une grande assemblée, justement préoccupée de répondre à la confiance du pays en exprimant ses vœux, et d'apporter à l'Empereur le seul concours qu'elle puisse utilement lui donner, celui de son autorité morale et de son dévouement. — A. Garcin.

LA PRESSE.

Le projet d'Adresse du Corps législatif est à la fois un commentaire du discours du trône et un reflet de la réponse de l'Empereur à l'Adresse du Sénat, et c'est précisément pour cela qu'il diffère sensiblement de cette Adresse dans quelques-unes de ses parties.

Le Sénat, se conformant au texte même du discours du trône, avait purement et simplement parlé du *pouvoir indispensable* du Pape; mais M. Rouher a déclaré au nom du gouvernement que le *pouvoir indispensable* du saint-siège c'est le pouvoir temporel. Aussi le mot de « souveraineté temporelle » se trouve-t-il encadré dans le projet du Corps législatif. Le parti clérical va être dans la joie la plus complète. Nous verrons ce que durera son triomphe.

Sur la question intérieure, le Sénat avait professé toute une doctrine, doctrine assez nouvelle, ce nous semble. Il nous avait appris que nous jouissons de la *liberté* conquise en 1789 et de l'*autorité* fondée en 1852; que par conséquent nos institutions sont complètes de tout point et que nous n'avons plus qu'à nous féliciter d'une situation si heureuse. Il semblait dès lors que la thèse jadis développée par le journalisme agréable, le couronnement de l'édifiée, était reléguée dans l'ombre; le principe invoqué par ce que l'on appelle le tiers-parti n'était pas seulement déclaré inopportun, mais radicalement faux. L'émotion produite par cette partie de l'Adresse sénatoriale, fut encore augmentée par le discours de M. de Persigny. S'est-on aperçu que la vieille thèse du journalisme agréable était encore, après tout, la plus habile, et que, d'ailleurs, elle avait l'avantage de n'engager à aucune conclusion immédiate? Le projet du Corps législatif, après avoir, comme on s'y attendait, célébré « la stabilité de nos institutions, » ajoute que « cette stabilité n'a rien d'inconciliable avec le sage progrès de nos libertés. »

En notant les différences de l'Adresse législative et de l'Adresse sénatoriale, nous ne voulons pas les exagérer: au fond, toutes deux aboutissent à la même conclusion pratique et sont le témoignage d'une même approbation. — J. Mahias.

LE TEMPS.

Le projet d'Adresse du Corps législatif ne se borne pas à dire que la stabilité de nos institutions n'a rien d'inconciliable avec le sage progrès de nos libertés. Il ajoute que le passé répond de l'avenir. Par ces paroles, la commis-

sion rappelle évidemment avec approbation le décret du 24 novembre, et signifie en même temps qu'elle ne voit pas dans ce décret le dernier mot de la capacité libérale de l'Empire. Comparée à la profession de foi du Sénat, cette déclaration donne aux espérances libérales une satisfaction relative; mais si on la rapproche de l'ensemble du projet, elle paraît insuffisante. La commission constate le calme de l'intérieur; elle constate qu'au milieu de ce calme dix millions d'électeurs ont procédé, avec la liberté la plus entière, au renouvellement des conseils municipaux; elle constate enfin que ce vaste mouvement de l'opinion publique a témoigné de l'esprit d'ordre qui règne dans les populations. Si la commission avait songé à conformer sa conclusions à ses prémisses, elle eût revendiqué la liberté pour le présent, au lieu de l'espérer simplement pour l'avenir.

Le projet contient une autre conséquence du même genre: il signale les tendances pacifiques qui, de plus en plus, prévalent dans le monde; il exalte la paix, il dit qu'elle répond aux vœux de la France; mais il ne signale pas, comme on eût pu s'y attendre après ce début, l'opportunité d'un désarmement beaucoup plus large que les réductions opérées en dernier lieu.

LE PAYS.

Le projet d'Adresse du Corps législatif, dont nous avons donné hier le texte et dont la discussion est fixée à lundi prochain, donne lieu à quelques réflexions particulières. Ce projet est très accentué sur la question du pouvoir temporel, et déclare d'une façon très nette que son maintien est indispensable à l'indépendance du pouvoir spirituel et à la sécurité du Souverain-Pontife.

Le langage de la commission est ici très-explicite et ne donne prise à aucune ambiguïté. Il est également très énergique sur la question du Mexique.

Après avoir constaté que « le pays a reçu » avec satisfaction l'assurance que notre expédition touche à son terme, la commission ajoute que « ce serait porter atteinte à nos » droits et à notre honneur que de vouloir » subordonner le rappel de nos troupes à d'au- » tres convenances que les nôtres. »

Cette patriotique attitude de la commission sera certainement approuvée par le Corps législatif tout entier, et le gouvernement impérial y puisera une force nouvelle pour veiller à la garde de nos intérêts et de notre dignité avec une sollicitude digne de la France.

Nous remarquons encore que le projet d'Adresse du Corps législatif s'exprime, en quelque sorte, avec moins d'absolutisme que l'Adresse du Sénat, sur la nécessité de ne rien modifier de longtemps aux institutions impériales. Tout en proclamant la stabilité de la Constitution de 1852, la commission parle en même temps de sa perfectibilité avec plus de complaisance et laisse davantage la porte ouverte à des espérances plus prochaines de modifications libérales.

Nous devons signaler cette légère différence dans le langage des deux projets d'Adresse. Nous nous bornons, quant à présent, à cette constatation, nous réservant de revenir sur cette partie du projet d'Adresse du Corps législatif lors de la discussion.

Pour extrait: A. LATTOU.

Les dernières dépêches d'Angleterre nous apprennent que le Parlement anglais vient de voter la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande. Nous désirons expliquer rapidement ce

que c'est cette loi, que l'on considère, à juste titre, comme la sauvegarde des libertés britanniques, et grâce à laquelle chaque citoyen du Royaume-Uni disait depuis des siècles, avec une fierté souvent peu justifiée. « *My home is my castle.* » Ma maison est mon château-fort.

On nous pardonnera de remonter dans l'histoire aussi loin qu'il le faut, pour expliquer bien clairement ce que c'est que l'acte d'*Habeas corpus*.

En 1215, les seigneurs anglais firent signer à Jean-sans-Terre la Grande Charte, dont le principal article était celui-ci: « Aucun homme libre ne doit être arrêté et mis en prison qu'en vertu d'un jugement de ses pairs, rendu dans la forme légale, suivant le droit du pays. »

C'était l'*Habeas corpus* du moyen-âge, et lord Chatam déclarait, au dix-huitième siècle, que le latin barbare des « barons de fer » de la Grande Charte valait, à ses yeux, surtout les trois mots *aucun homme libre*, toutes les phrases cicéroniennes des classiques.

Cependant, le grand orateur se trompait un peu sur la valeur de cette déclaration de la Grande Charte. En effet, l'histoire prouve suffisamment que, si elle protégeait le citoyen anglais contre les empiètements faits sur sa liberté par d'autres citoyens, elle était impuissante à le défendre contre les mesures arbitraires du pouvoir royal. Il fallut cinq cents ans pour arriver à ce dernier résultat et pour rédiger l'acte de l'*Habeas corpus* tel qu'il existe aujourd'hui encore.

Lors de la restauration des Stuarts, sous le règne de Charles II, un patriote de Londres, Francis Jenkes prononça, dans le conseil municipal de la ville, un discours qui le fit emprisonner aussitôt par ordre du roi. Le même sort arrivait aussi au fameux pamphlétaire John Wilkes. Le Parlement anglais s'émouva de ces arrestations arbitraires, et le 27 mai 1679, il vota le fameux acte de l'*Habeas corpus*, le même que l'on vient de suspendre en Irlande.

Dans cet acte, devenu loi du royaume, et qui contenait trois articles distincts, nous ne relèverons qu'un paragraphe, se rapportant au cas actuel des *fénians*, et qui est ainsi conçu: « Toutes les personnes arrêtées, pour des cas déterminés de trahison ou de félonie, peuvent être mises en accusation ou admises à fournir une caution, dans la première semaine de la vacation la plus proche, ou le premier jour de la session suivante... Sinon, la personne arrêtée doit être reléguée de l'arrestation décrétée contre elle pour le délit en question. »

Quelle est la sanction de cette loi? C'est la faculté pour tout parent ou ami du détenu, quand il voit les délais légaux expirés, de présenter au juge un *writ d'Habeas corpus*, c'est-à-dire un mandat qui force les geôliers à représenter la personne du prisonnier. *Habeas corpus ad subjiciendum*, dit la loi, qui est ainsi appelée, comme les bulles des Papes, des deux premiers mots qui en commencent le texte: « Montre-moi le corps que tu retiens prisonnier. »

Il n'y a que le Parlement qui ait le droit de suspendre l'exécution de l'acte d'*Habeas corpus*, et alors on conçoit que la bride est lâchée à l'arbitraire le plus absolu. Nous ne savons pas combien de fois on a usé de ce droit, mais nous en citerons cependant trois exemples remarquables, y compris celui d'hier.

En 1777, lorsque les colonies du Nord-Amérique étaient en rébellion ouverte contre la métropole et s'étaient déjà constituées en Etats-Unis, ou colonies indépendantes, une

de vos hommes et vous vous rendez à l'hacienda de don Ramon de Vargas, dans le voisinage de votre station. Vous y trouverez cinq mille bœufs que vous amènera au camp de l'armée américaine et livrerez au commissaire général. Vous trouverez les vaches nécessaires, et une portion de votre troupe formera l'escorte. La note ci-incluse vous servira à comprendre la nature de votre devoir.

Au capitaine Warfield.

A. A., adjudant général.

Assurément, pensai-je en finissant la lecture de cette lettre, il y a un Dieu pour les gens dans l'embarras. Au moment où je me torturais le cerveau pour trouver quelque moyen de m'introduire auprès de don Ramon de Vargas, il m'en tombe un du ciel. Je ne songeai plus au lazo, qui perdait tout intérêt. Fort de l'excuse du « devoir à remplir, » je pouvais me rendre hardiment à l'hacienda et y entrer avec l'air confiant d'un hôte bienvenu. Bienvenu, en vérité! un contrat pour l'achat de cinq mille bœufs à des prix de guerre! C'était une affaire lucrative pour le vieux don. Il était probable que je le verrais. — Je l'embrasserais, — nous boirions un verre de vin ensemble, — je me créerais des relations intimes avec lui et il m'inviterait sans doute à revenir. La réunion du bétail exigerait quelque temps, — une heure ou deux au moins. Je pouvais confier la direction de ce travail à mon lieutenant ou à un sergent. Pour moi, je resterais à l'hacienda. Le don devait surveiller ses vaches. Il serait impoli de me laisser seul. Il me présenterait à sa fille; — il ne pouvait

aire moins pour un gros client comme moi. On nous

loi fut votée pour autoriser Sa Majesté à mettre en lieu sûr et détenir des personnes suspectes de s'être rendues coupables de haute trahison dans l'Amérique du Nord ou en pleine mer.

Le 22 juillet 1848, l'Irlande était révoltée sous la conduite de Smith O'Brien, de John Mitchell, etc. Lord John Russell proposa aussitôt et fit voter la suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, le même jour à deux heures, par la Chambre des Communes, et à quatre heures par la Chambre des Lords. L'Irlande resta, pendant huit mois, sous le coup de cette suspension.

Les journaux de Londres espèrent que, cette fois, les choses marcheront aussi vite. Mais ce qu'ils ne nous disent pas, c'est la différence d'opinion que professe sur ces lois de suspension, lord Russell écrivain et lord Russell ministre. Ainsi, dans l'ouvrage du noble comte sur « la Constitution anglaise, » livre publié en 1823, puis réédité par lui en 1865, le comte Russell y dit nettement:

« Si la révolte et la sédition alarment les timorés, elles doivent trouver un frein dans les lois ordinaires. Autrement il nous faudrait admettre la censure ou renoncer au mode actuel du jugement par jury. Il faut espérer que, loin d'adopter l'un ou l'autre de ces expédients de la tyrannie, l'Angleterre mettrait plutôt en accusation le ministre qui donnerait un conseil si infâme à son souverain. »

Que doivent penser de ces paroles et de leur auteur les Irlandais menacés, en masse, de ces maux terribles, par la suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, suspension demandée et conseillée précisément par le premier ministre d'Angleterre.

FÉLIX AUGAIGNE.

Nouvelles du jour.

Le Conseil des ministres s'est réuni jeudi au Palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

M. Piétri est nommé préfet de police; M. Mouzard-Sancier, préfet de la Loire, est nommé préfet du Nord.

Au Corps Législatif, il y a eu réunion de plusieurs Commissions, entre autres de celle relative au projet de loi sur les conseils généraux et municipaux.

La discussion de l'Adresse reste fixée à lundi. M. Glais-Bizoin est le premier inscrit pour parler contre le projet, mais il cédera dit-on son tour à M. Thiers. L'honorable orateur s'occupera exclusivement de la politique intérieure.

Dans les cercles politiques, on assure que le gouvernement de l'Empereur attend avec certitude des dépêches de Washington complètement favorables aux intérêts français dans ses rapports avec le nouvel établissement mexicain.

A la Bourse également on commentait avec beaucoup de satisfaction une dépêche de Constantinople annonçant la sanction par le Sultan de la convention relative aux terrains du canal de Suez, arbitrée par l'Empereur Napoléon et signée, il y a 15 jours par le vice-roi d'Egypte et M. de Lesseps.

LE JARDIN DU LUXEMBOURG.

Le proverbe sur l'œil du maître, a du bon. L'Empereur, s'étant fait rendre compte de l'affaire du Luxembourg, a voulu juger par lui-même la valeur des réclamations exposées

laisserait en tête-à-tête. Ah! Jjurra, je l'avais oublié. Serait-il là?

Le souvenir de cet homme vint troubler mes riantes pensées.

Une dépêche du quartier général demande une prompt attention, et la nécessité d'exécuter l'ordre coupe court à mes réflexions. Sans perdre de temps, j'ordonnai à cinquante hommes de se tenir prêts à monter en selle.

Je me préparais à porter plus de soin que d'habitude à ma toilette, lorsque je réfléchis que je ferais aussi bien de lire d'abord la note mentionnée dans la dépêche. J'ouvris le papier: à ma grande surprise, le document était rédigé en espagnol. Ceci ne m'embarrassa pas et je lus:

« Les cinq mille bœufs sont à votre disposition, suivant le contrat; mais je ne puis prendre sur moi de les remettre. Ils doivent m'être enlevés avec un semblant de force; et même un peu de rudesse, de la part de ceux que vous enverrez, ne serait pas déplacée. Mes vaqueros sont à votre service, mais je ne dois pas les commander. Vous pouvez les presser. »

RAMON DE VARGAS.

Cette note était adressée au commissaire général de l'armée américaine. Son contenu, assez obscur pour les non-initiés, était aussi clair pour moi que la lumière du jour, et quoique ce document me donnât une haute opinion du talent diplomatique de don Ramon de Vargas, il ne me plut guère.

(La suite au prochain numéro.)

dans les journaux de Paris et formulées dans les pétitions au Sénat. Il est allé visiter le jardin menacé, les rues adjacentes. Le résultat de cette excursion, et du supplément d'enquête ordonné depuis, est annoncé par la lettre suivante, insérée au Moniteur :

Palais des Tuileries, 19 février 1866.

« Mon cher monsieur de La Valette, Je suis allé visiter le jardin du Luxembourg, pour me rendre personnellement compte du mérite des réclamations qui m'avaient été adressées contre l'aliénation de certaines portions de ce jardin. Je me suis convaincu qu'il y avait tout avantage à ne pas prolonger la rue Féron, à laisser ainsi intacte la partie Ouest de cette utile promenade publique, et à n'en détacher que les parcelles indiquées dans le plan ci-joint. Je vous prie donc de prendre des mesures nécessaires pour faire modifier dans ce sens les projets originairement arrêtés. Recevez l'assurance de ma sincère amitié.

« NAPOLÉON. »

Grâce à l'intervention de l'Empereur, voilà terminé un litige qui avait son importance, sans mériter cependant tout le bruit qu'on en a fait, avec plus de fronderie préconçue que de sincérité patriotique. Le jardin du Luxembourg ne sera pas détruit, même en partie, et il sera donné suite, dans une convenable mesure aux projets de l'administration municipale. L'Empereur a rempli, ici encore, le rôle d'arbitre. Ecartant l'exagération réciproque, il a résolu ce qui est juste et opportun. Les parisiens vont être charmés, M. Hausmann ne se fâchera pas non plus. Quoi désirer davantage ?

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Monteur du 24 février.

Les électeurs de la neuvième circonscription du Nord sont convoqués pour les 18 et 19 mars à l'effet d'élire un député.

Une dépêche télégraphique de Bucharest, en date d'hier annonce que le prince Couza a abdiqué à la suite d'un mouvement populaire. Le sang n'a pas coulé et l'ordre matériel n'a pas été troublé. Une lieutenante gouvernementale a été constituée.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

Comme je me rendais à la conférence de la mairie, hier au soir, un individu m'accoste et me dit : « Ce ne sera pas sans embarras, M. l'abbé, que vous pourrez rendre compte du sujet qui va être traité. Pourquoi, répondez-je ? Vous ne savez donc pas, reprit mon interlocuteur, que l'on va glorifier l'âme des bêtes ? Horreur ! Les bêtes, des âmes ! C'est dommage qu'on ne les baptise pas... Je rassurai mon tremblant : Ne craignez rien, lui dis-je, sans connaître personnellement M. Guérillot, je suis convaincu qu'il ne vous dira point que votre âme est la même que celle des bêtes. Il établira une énorme différence entre nos âmes raisonnables et libres, et celles des animaux qui manquent de sens et de liberté. Les instituteurs de la jeunesse ne sauraient s'écarter des vrais principes ; ils croient devoir aussi, au besoin, et quand il le faut, respecter certains préjugés. » A l'issue de la conférence, j'abordai, à mon tour, mon brave homme. « Eh bien !... Ma foi, répondit-il, vous avez raison ; l'enseignement religieux n'a pas à se plaindre ; l'orthodoxie a été sauvée, tout a fait sauvé. Je suis content. Je vais coucher mon chien ; et vous, si cela vous plait, allez noircir du papier. Bon soir. »

M. le professeur de philosophie a fait preuve d'un talent hors ligne dans son éloquent et gracieuse dissertation sur l'âme des bêtes. Malgré le sérieux et la gravité de la matière, ce monsieur, en homme d'esprit, a su distraire l'auditoire, l'amuser en l'instruisant, par la peinture charmante et naïve des mœurs, des faits et gestes de certains animaux, du renard, en l'autre, il a excité des rires universels, et le public lui a témoigné sa reconnaissance et sa joie par de nombreux et vifs applaudissements.

Sans prétendre faire l'analyse du remarquable travail de M. Guérillot, ce qui serait au-dessus de mes faibles forces, je vais seulement rappeler en quelques mots, les divers systèmes des philosophes touchant les bêtes.

Dans l'antiquité, Pythagore, croyant à la métempsycose, logeait dans les animaux les âmes des hommes défunts, pour leur faire expier les fautes de leur vie.

Au moyen-âge, St-Thomas leur attribue une âme sensitive, mais non distincte de la matière. Plus tard, Descartes en fait une pure machine. Les animaux, qui parfois se montrent si perspicaces, n'étaient à ses yeux qu'un rouage, une horloge qui sonne régulièrement les heures.

Quelques philosophes du 18<sup>e</sup> siècle, et aussi de nos jours, frappés de l'analogie qui existe entre l'homme et l'animal, ont donné à tous les deux une âme commune et identique. A force de spiritualiser la brute, ils ont abruti l'homme, cet être le plus intelligent et le plus libre des êtres connus de la création.

Avec une force de raison vraiment supérieure, digne d'un professeur de logique, M. Guérillot a démontré l'innanité et le danger de ces divers systèmes ; par l'étude qu'il a faite des animaux et l'observation de leurs actes, ce savant naturaliste, a trouvé en eux une âme qui sent et qui pense, qui réfléchit et se détermine, une âme qui n'est pas matière, et qui périrait néanmoins avec le corps.

« N'est-il pas vrai, a-t-il ajouté, que la nature agit, non par saccades, mais progressivement et avec mesure ? Il y a une parfaite analogie dans ses œuvres. Si donc, on ne peut nier qu'entre Dieu et l'homme, il y a des esprits supérieurs à nous, pourquoi la bête ne servirait-elle pas d'intermédiaire entre le genre humain et le genre végétal et minéral ? »

Le conférencier a tenu à constater qu'il y a un monde entre l'âme de la bête et celle de l'homme. Celle-ci existe et vit pour l'immortalité, celle-là pour le présent. L'animal se contente de ce qu'il est, de ce qu'il a ; l'homme, au contraire, sent le vide de son actualité, il connaît ses destinées avenir, il veut vivre de la vie de Dieu.

Le résumé de la conférence est ceci : si nous pouvons nous défendre contre les animaux qui nous attaquent, et mettre à mort ceux dont la chair est nécessaire à l'alimentation de nos corps, car c'est la loi de nature, il est également certain qu'il y a de la cruauté et de la barbarie à faire inutilement souffrir de pauvres bêtes qui nous ressemblent par tant de côtés, et qui nous sont d'une utilité si grande.

Le sentimental logicien nous a inspiré une touchante et vive sympathie, lorsque, en finissant, il nous a fait entendre ces belles et nobles paroles : « La pratique de l'humanité envers nos animaux domestiques, nous rendrait, sans nul doute, plus charitables et plus humains envers nos semblables. »

Labbé LABRUNHIE.

Vendredi prochain, 2 mars, à huit heures précises, dans la grande salle de la mairie.

M. Desmons, professeur de mathématiques au lycée impérial, traitera des *marées de l'Océan et de l'Atmosphère* ; il examinera le fondement des théories actuelles de la prédiction du temps.

On écrit de Vayrac :

Dernièrement, un individu se disant fondeur de cuilliers, se présente à une auberge de Vayrac, demande à manger et se retire bientôt, en emportant un pain, sans payer sa dépense.

Le lendemain, le même individu use du même stratagème dans une autre auberge.

Les deux aubergistes rapportent les faits aux agents de police et le fondeur est immédiatement arrêté. On trouve en sa possession des boutons d'uniforme militaire, dont le possesseur en congé semestriel, vient à son tour de porter plainte.

Après avoir livré le voleur à la gendarmerie de Martel, le brigadier de la gendarmerie de Vayrac se livra à de minutieuses recherches, et parvint à découvrir, dans la maison isolée d'un laboureur, de la commune de St-Michel-de-Bannièrre, la malle du fondeur de cuilliers dans laquelle on trouva, outre les outils de fondeur : deux couteaux d'aubergiste et une clé de forme compromettante.

La nuit suivante, un gendarme de Martel, vient à toute bride annoncer à la brigade de Vayrac, l'évasion du prisonnier.

En homme qui connaît son métier, le brigadier comprit que la première démarche de l'évadé serait d'aller prendre sa malle chez le paysan laboureur et de se sauver dans une localité éloignée.

Suivi des hommes de sa brigade, il va se poster autour de la maison du laboureur, là, en embuscade, ils attendent silencieusement pendant plus de quatre heures ; mais enfin l'évadé arrive, frappe à la porte du paysan en lui demandant sa malle. En un instant, brigadier et gendarmes eurent ressaisi leur homme qui, en dépit de ses prévisions, se vit avant, le lever du soleil, incarcéré de nouveau dans la prison de Vayrac.

Interrogé, le fondeur dit être âgé de 34 ans et avoir platement satisfait en tout, aux exigences de la justice, en passant trois mois dans la prison de Montauban et un mois dans celle de Figeac. On ignore si ce dernier aveu tournera à la justification de ce repris de justice.

D'après les avis transmis des intendances du ministère de la guerre, il y aura beaucoup moins de demandes d'exonération à titre onéreux que les précédentes années. Cela tient ; dit l'Époque, à ce que l'attribution d'un tiers des conscrits à la réserve ne les oblige à quitter ni leur état ni leur famille. Cette diminution dans le nombre des exonérations pourrait amener la réduction à 2,000 fr. au lieu de 2,200, de la prestation exonérative.

Un procès qui a eu lieu devant le tribunal civil de la Seine, contient un enseignement pour les chasseurs, ainsi que pour les administrations des chemins de fer ou de voitures publiques.

Le directeur de la voiture de Grécy à Esbly laissa monter à côté du cocher, un chasseur armé d'un fusil qui, disait-il, n'était pas chargé. Ce fusil, placé sous les pieds du cocher, glissa et le coup partit. Malheureusement, sur la route se trouvait un ouvrier sculpteur, qui fut frappé en plein visage et qui, par suite, a perdu l'œil gauche.

Le conducteur de la voiture et le chasseur ont été condamnés solidairement à 15,000 fr. de dommages en faveur du sculpteur. Et la cour d'appel vient de maintenir ce jugement, en déclarant que lorsque les administrations des chemins de fer ou les conducteurs de voitures publiques n'observent pas les règlements qui leur prescrivent de s'assurer si les armes sont chargées, on a le droit de leur demander un compte sévère de cette négligence, s'il survient quelque accident.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 23 février 1866.

9 charretiers ont été condamnés à 1 fr., pour abandon de leurs charrettes sur la voie publique ; 7 individus, à 3 fr., pour bruit et tapage injurieux, 6 indi-

vidus, à 11 fr., pour le même motif et une femme à 11 fr. et un jour de prison ; 1 boucher, à 4 fr., pour contravention à l'arrêté sur l'abattoir public ; 8 charretiers, à 6 fr., pour défaut d'éclairage à leurs charrettes ; 1 propriétaire, à 2 fr., pour être passé dans une vigne d'autrui ; 1 directeur de billard anglais, à 3 fr., pour embarras de la voie publique ; 3 individus, à 6 fr., pour avoir fait galoper leurs chevaux sur les boulevards ; 4 femmes, à 1 fr., pour défaut de balayage ; 5 femmes, à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 0/0 remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans de durée, rapportant 5 0/0.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 17 février 1866.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris. Division brésilienne en marche à travers les forêts vierges. — Captivité du colonel F. Carneiro, président de la province brésilienne de Matto-Grosso. — Réception de LL. MM. Autrichiennes à Pesh. — Le Cirque Gory, nouvelle, par M. Henri Rivière (fin). — Vente de la Galerie de M. le comte d'Espagnac. — Vente de la Collection de M. Gustave Héquet. — Chimie céleste. — Revue littéraire. — Le Gabon et les Gabonnais (suite). — M. Henri Martin, le dompteur d'animaux, directeur du Jardin Zoologique de Rotterdam. — Acclimations végétales : Le Gommier bleu de Tasmanie. — Chronique musicale. — Ventes de Tableaux.

Gravures : Arrivée à Petsh de LL. MM. Autrichiennes. — Cavaliers faisant escorte à LL. MM. — Expedition dans le Matto-Grosso : Division brésilienne en marche dans les forêts vierges de Goyaz, à Rio-des-Bois. — Captivité du colonel J. Carneiro, à San-Joaquim. — Arrivée de renforts brésiliens à Corrientes (Carana). — Théâtre impérial de l'Opéra-Comique : Fior d'Aliza (7 gravures). — Galerie de M. le comte d'Espagnac (5 gravures). — Le Gabon (3 gravures). — Jardin Zoologique d'Amsterdam (3 gravures). — M. H. Martin dompteur d'animaux, directeur du Jardin Zoologique de Rotterdam. — Théâtre des Variétés : Barbe-Bleue, opéra-bouffe ; 3<sup>e</sup> acte ; le Duel. Cortège du Bouff-Gras : le Char de Gargantua. — Rébus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

22 février Nousières (Léonie), rue St-Jame.

Décès.

22 — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Barthélemy et Bouysou.

22 — Bach (Louis), cultivateur, 75 ans, rue Donzelle.

22 — Ampel (Marie), 68 ans, à Cabessut.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

MALADIES DES TRICHINES

On lit dans le Moniteur :

« L'opinion publique se préoccupe beaucoup en ce moment de la maladie appelée trichinose ou des trichines, dont sont affectés les animaux de la race porcine et qui n'est pas sans danger pour les hommes à raison de l'emploi de la viande de porc dans l'alimentation.

Bien que jusqu'ici cette maladie n'ait pas été observée en France, et que ce soit presque exclusivement en Allemagne qu'elle est sévée avec quelque intensité, le gouvernement y a donné depuis longtemps une très-sérieuse attention. Dès les premiers mois de l'année 1865, S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics avait saisi l'Académie impériale de médecine de l'examen de la question, et ce corps savant avait chargé un de ses membres, M. le docteur Delpech, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, de lui rendre compte de divers documents qui lui avaient été renvoyés, et de lui faire telles propositions que de droit.

L'Académie de médecine n'avait pas encore été mise à même de délibérer sur la question, lorsque dans le courant de janvier dernier, S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics s'est décidé à envoyer en Allemagne même étudier la maladie des trichines, tout à la fois au point de vue de la médecine humaine et au point de vue de la médecine vétérinaire.

Sous le premier rapport, cette importante mission ne pouvait être plus utilement confiée qu'à M. le docteur Delpech ; que l'Académie de médecine avait elle-même chargé de recueillir et d'analyser tous les faits relatifs à la trichinose ; sous le second rapport le ministre a fait choix de M. Raynal, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort. Les deux savants désignés vont se rendre immédiatement en Allemagne ; ils s'arrêteront d'ailleurs à Huy, en Belgique, où la maladie paraît avoir fait son apparition, pour prendre une connaissance exacte des circonstances qui se rattachent au fait signalé.

On voit, d'après ce qui précède, que l'attention de l'autorité est éveillée sur la maladie des trichines ; toutes les mesures seront prises, le cas échéant, soit pour en prévenir

l'introduction dans notre pays, soit pour en arrêter le développement si elle venait à s'y manifester.

BIBLIOGRAPHIE

LE ROMAN D'UNE ALTESSE, par Etienne Enault.

Un beau volume grand in-18 jésus. Prix : 3 fr.

Dentu, éditeur, Palais-Royal, à Paris.

M. Etienne Enault est un de nos romanciers les plus populaires et les plus aimés. L'intérêt qu'il sait imprimer à ses conceptions, l'honnêteté des sentiments qu'il met en jeu, le charme de son style toujours élégant et clair, justifient pleinement le succès qu'obtient chacun de ses récits. Parmi ceux qui ont eu le plus de vogue, on cite à bon droit : *Comment on aime*, le *Dernier amour*, le *Vagabond*, les *Drames du mariage*, *Histoire d'une Conscience*, etc., dans lesquels l'excellent conteur a fait preuve d'une grande souplesse d'esprit et d'une rare aptitude dramatique. Il vient de publier à la librairie Dentu, sous ce titre : *LE ROMAN D'UNE ALTESSE*, un nouvel ouvrage qui réunit à la fois toutes les qualités essentielles de son talent : la grâce, l'énergie, la sensibilité et l'intérêt. L'action est simple et cependant d'une puissance irrésistible, et les scènes qui se succèdent avec art, se développent avec une émouvante réalité et un vif sentiment de patriotisme. Ce qui communique surtout à cette œuvre un attrait exceptionnel, c'est qu'elle emprunte une partie de son action aux annales de l'histoire contemporaine, et qu'elle met en relief une des figures les plus sympathiques et les plus touchantes de ce siècle. Le *Roman d'une Altesse* ajoutera beaucoup, nous n'en doutons pas, à la réputation pleine d'estime que s'est déjà faite M. Etienne Enault.

Faits Divers.

— Empruntons au *Sport* un dialogue assez vif entre un domino très alerte et une dame nagère très belle.

— Voilà, dit le Domino, une beauté qui passe.

— Monsieur, s'écrie la dame en lui lançant un regard furieux.

— Mon Dieu, madame, je ne vous dis pas que vous soyez passée.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 50 kilogrammes de graine de montarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler six cas de guérisons inespérées : le premier sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jusqu'alors à toutes les médications usitées ; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Montarde Blanche ; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Montarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche parfaitement mondée ; avariée, impure ou vieille, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par M. Turner, un *remède béni*, un *magnifique présent du ciel*.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GROGNAT,

\* Le docteur Véron, nous raconte dans un feuilleton une leçon donnée au marquis de Pastoret par le roi Louis XVIII :

Un jour que le roi était en belle humeur, et qu'il avait encore l'eau à la bouche d'une soupe aux haricots :

— Marquis, lui dit-il, aimez-vous les haricots :

— Sire, je ne fais jamais attention à ce que je mange.

— Vous avez tort, monsieur, il faut faire attention à tout ce qu'on mange et à tout ce qu'on dit.

\* Ceci est authentique et a fait beaucoup rire les habitués de la Bourse.

Un spéculateur, M. C..., dictait à un copiste une dépêche télégraphique pour la province. Voici comment le copiste l'orthographia : J'apprends à l'instant que, désormais, le Crédit mobilier aura 300 sceurs.

Cela voulait dire trois censeurs.

— Cette naïveté rappelle une anecdote du même genre qui s'est passée en Algérie.

Il s'agissait de construire des fontaines dans une rue de je ne sais quelle ville ; la chose étant du ressort des travaux publics, l'autorisation ministérielle était indispensable, on la demanda.

Un expéditionnaire expédia la lettre et formula en ces termes l'autorisation, que le ministre signa sans la regarder :

« Construisez q. q. bonnes fontaines dans telle rue. »

Le maire de la ville prit au pied de la lettre l'avis ministériel, et fit construire 99 fontaines ; ce luxe extravagant n'a été réduit que récemment à des proportions plus rationnelles :

\* C'était à un bal officiel M<sup>me</sup> \*\*\* adorablement jolie, mais très connue pour les audaces benoîtées de son langage, est au milieu du grand salon. Toilette splendide : quelques centimètres de corsage seulement et les plus admirables épaules. En revanche, un jupon avec une traine qui n'en finit pas. Un monsieur marche sur la traine...

— Fichu animal ! dit la dame en se retournant.

— Ah ! madame, voilà un fichu qui serait

mieux placé sur vos épaules que dans votre bouche.

\* Un certain X..., qui ne jonit pas d'une grande réputation de probité, relevait de maladie.

— Comme vous êtes pâle ! lui dit-on ?  
— Il y a huit jours que je n'ai pris.  
— Cela a dû vous paraître long !

LES BIENS DU CLERGÉ EN ITALIE.

Le ministre de la justice et des cultes à Florence, vient de faire distribuer, dans les bureaux de la Chambre, les documents statistiques à l'appui du projet de loi concernant la dévotion à l'Etat des biens ecclésiastiques.

D'après ces documents, le masse totale du revenu de ces biens s'élèverait à 67,444,656 f. 91 c., qui se répartissent ainsi :

Corporations religieuses qui doivent être supprimées..... 9.528.126 81

Corporations religieuses vouées à l'instruction et aux services de santé.....	4.507.448 29
Menses épiscopales.....	5.338.372 28
Séminaires.....	3.225.001 60
Chapitres et églises rentées (riche tize).....	8.558.780 55
Paroisses.....	14.563.688 56
Vice-paroisses.....	3.588.297 09
Fabriques et églises paroissiales ; Caisse ecclésiastiques de Turin et de Naples.....	41.939.661 85
<b>Total.....</b>	<b>67.444.656 91</b>

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phtisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. Dépôt, à Cahors, chez Bergerol et Vinel pharmaciens.

Etude de M<sup>e</sup> Malrieu, huissier, à Latronquière.

Purge d'hypothèque légale

L'an 1866, et le 12 janvier, par Henri-Dieudonné Malbec, huissier, à Latronquière, il a été notifié à M. le procureur impérial de Figeac, un acte de dépôt fait au greffe, le 18 décembre 1865, d'une copie d'un contrat retenu par le requérant, M. Charles Bouscarol, maire de Latronquière, en date du 6 octobre dernier, par lequel la dame Sophie Rion, veuve Lacombe, de Figeac, a fait vente à la commune de Latronquière des immeubles désignés par ledit acte de vente, moyennant la somme de 6,500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> BÉTILLE, avoué à Figeac.

Par exploit de Delsol, huissier, à Figeac, du 20 février 1866, Marguerite Bouget, a formé sa demande en séparation de biens contre son mari Jean-François Bénéviale, boulanger à Figeac.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, n° 104.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE**  
MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli, frères.

**ALFÉ NIDE**  
POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉ NIDE  
CHRISTOFLE

notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure des garanties pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

CHRISTOFLE ET C<sup>e</sup>.

**JACQUES SEGUY**  
MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n° 55.

**VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ**  
et **ET A VOLONTÉ** et  
**SÉCURITÉ.** **EXACTITUDE**

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

**BOURSE QUERCINOISE**  
Association mutuelle contre les chances du tirage au sort pour le département du Lot.  
DIRECTION A GOURDON (Lot.)  
Directeurs : MM. A. ROSSIGNOL Ed GOUZON

La BOURSE QUERCINOISE a pour base le principe de la mutualité. Son but est de faciliter aux jeunes gens atteints par le sort les moyens de se faire exonérer du service militaire ; Les mises sont facultatives et varient, à la convenance du souscripteur, entre un minimum de 300 francs et un maximum de 1200 francs ; L'administration n'a aucun maniement de fonds. Les mises restent déposées, jusqu'au moment de la répartition, entre les mains d'un notaire choisi par le souscripteur. Le dividende distribué pour la Classe de 1864 s'est élevé à 225 fr. 40 c. pour 0/0, soit :  
Pour une mise de 300 francs..... 676 fr. 20 c.  
id. 500 id..... 1127 "  
id. 1000 id..... 2254 "

On souscrit, pour la classe de 1865, chez MM. les Notaires du département du Lot.

**HERNIES RADICALE**  
par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.

**MASTIC L'HOMME - LEFORT**  
(S'applique avec un couteau ou une spatule) **POUR GREFFER A FROID** Et cicatrises les plaies des arbres et arbustes. FABRIQUE, rue de Paris, 162, A PARIS-BELLEVILLE. Dépôts : à Cahors, chez M. Vinel, négociant.

**ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS**  
Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot)

préviens ses Clients, propriétaires et amateurs, qu'il a de disponible, un grand et bel assortiment d'arbres fruitiers, d'agrément et d'ornements ; plantes de serre et de pleine terre ; un tailleur d'arbres, professant les nouveaux systèmes et déjà avantageusement connus dans le pays, (Il sera expédié franco des catalogues à ceux qui en feront la demande.

**L'OUATE-CHIMIQUE anti-rhumatismale**  
du D<sup>r</sup> PATTISON,  
soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Chez : M. Vinel, pharmacien à Cahors.

**A VENDRE UN BON BILLARD**  
S'adresser, à M. Thiéry, au Cercle de l'Union à Cahors.

**MALADIES SECRÈTES**  
Essence dépurative concentrée l'iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers. Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau. Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM Th. Cabnaès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

**SOCIÉTÉ DES 98 GRANDS PROPRIÉTAIRES VINICOLÉS**  
Trois médailles aux Concours agricoles. — Mention honorable hors classe.  
La Société désirant établir une Agence à Cahors, pour la vente de ses produits dans cet arrondissement, confierait son mandat à une personne active et honorable. Des références sérieuses sont indispensables. S'adresser, à MM. A. du Souchet et C<sup>e</sup>, Directeurs, 40, rue Borie, Bordeaux.

**VOITURES A VOLONTÉ**  
ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,  
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

**BAUME SABATIÉ ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.**  
Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Neuralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière. GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.  
Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie. — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.  
Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

**AVIS**  
M. Gustave Trubert, fabricant de drap à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père M. Monsou, filateur, M. Monsou, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

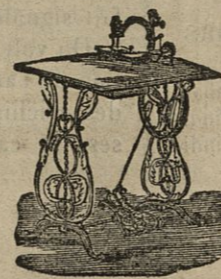
**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'émbonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS**  
autorisée pour toute la France  
**190,600 FRANCS A GAGNER.**  
Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.  
**1<sup>ER</sup> TIRAGE LE 30 AVRIL**  
Chaque billet : 25 centimes, participe à tous les tirages. Bureau central à Bordeaux : cours de l'Intendance n° 1. A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas.

**PATE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ**  
Bne Caumartin, 45, à Paris  
DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE Contre la TUBERCULE, le GRIPPE, et l'IR. ETATON DE POUTAINE Un Rapport officiel constate que les bolles portent la signature REGNAULD AÎNÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE**  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALECTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOTS PRINCIPAUX : Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice 9. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7 Florence, Ph. Roberts ; Bruxelles, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies A Cahors, Pharmacie VINEL.

**MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES**  
Système Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉES (s. g. d. g.)  
TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.  
M. C. GRITZNER et C<sup>e</sup>, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.  
La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc. La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.  
GARANTIE 2 ANS. — Prix : 250 f., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles. PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.



Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.